

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Date de convocation : 22/05/2025

Secrétaire de séance : Thérèse JONGMANS

L'an deux mille vingt-cinq et le 27 Mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, JONGMANS Thérèse LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

Absente : LINETTE Séverine.

N° 24-2025 : Aide à l'achat de vélos (VAE) ou vélo-cargo à assistance électrique

Mme Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 18/05/2021 concernant l'aide communale pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE).

Elle donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes Cœur de Savoie en date du 27/03/2025 relative à de nouveaux critères d'attribution pour l'achat d'un VAE ou d'un vélo-cargo à assistance électrique.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'apporter une aide communale de 150 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) ou d'un vélo-cargo selon les nouvelles conditions d'éligibilité de la communauté de communes Cœur de Savoie sans distinction de paliers de revenus.

Cette aide sera versée après étude du dossier par la communauté de communes Cœur de Savoie et un avis favorable de leur part.

- acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

- autorise Mme Le Maire à verser la subvention aux habitants de la commune sur présentation de la facture de l'acquisition du vélo.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 27 Mai 2025.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Sylvie SCHNEIDER



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le



Secrétaire de séance,
Thérèse JONGMANS

